

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016

Tenue à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, province de Québec à 20h00

A laquelle sont présents
 Madame Huguette St-Pierre Beaulac, mairesse:
 Monsieur Patrick Benoit, conseiller
 Monsieur Simon Dufault, conseiller
 Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller et maire suppléant
 M. Mario Noël, conseiller
 Monsieur Gilles Roberge, conseiller
 Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Il est présentement absent :
 Aucun

Formant quorum sous la présidence de Madame Huguette St-Pierre Beaulac, mairesse.

Était également présente :
 Madame Caroline Lamothe, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

303-12-2016 Il est proposé par M. Gilles Roberge
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

304-12-2016 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

B) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

305-12-2016 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2016.

SUIVI

Aucune question

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

306-12-2016 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes et salaires soit adoptée, sauf le chèque #C1600400 une vérification doit être faite;

Comptes payés en novembre 2016	37 284.49\$	# 365 à 405
Salaires payés en novembre 2016	8 023.87\$	# 310 à 342

5. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

6. ADMINISTRATION

a) Budget

L'adoption du budget et du règlement de taxation aura lieu lundi le 12 décembre à 20 heures. Tous les citoyens sont invités.

b) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Le document « Intérêts pécuniaires 2017 » a été déposé au bureau du greffier par tous les élus qui ont remis le document dûment complété. Les membres du Conseil sont informés que ce document sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

- 307-12-2016 c) Calendrier des séances ordinaire de l'année 2017
Il est proposé par M. Gilles Roberge
Et résolu à l'unanimité que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec les membres du Conseil ont adopté par résolution que les séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Ste-Christine se tiendront les jours et aux heures suivantes:

Le 10 janvier 2017 à 19h30	Le 3 juillet 2017 à 20h00
Le 6 février 2017 à 19h30	Le 7 Août 2017 à 20h00
Le 6 mars 2017 à 19h30	Le 5 septembre 2017 à 20h00
Le 3 avril 2017 à 19h30	Le 2 octobre 2017 à 20h00
Le 1 mai 2017 à 20h00	Le 13 novembre 2017 à 19h30
Le 5 juin 2017 à 20h00	Le 4 décembre 2017 à 19h30

- d) Dépôt du registre des avantages reçus
La directrice générale mentionne qu'il n'y a aucun élu qui a déclaré avoir reçu des avantages en référence au code d'éthique et de déontologie.
- e) Réunion du mois de janvier 2017
La réunion du mois de janvier 2017 est prévue lundi, le 10 janvier 2017 à 19h30.
- f) Bénévole pour la guignolée
Les élus, les employés et les citoyens sont invités à participer à la guignolée du 12 décembre 2016.
- 308-12-2016 g) Souper Noël
IL est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 20\$ par élus, cadres municipaux et employés pour le repas des fêtes du 16 décembre 2016.

- h) **Distribution des tâches**
La mairesse fait la répartition des tâches des membres du Conseil.

M. Patrick Benoît : Loisirs-culture, voirie, cours d'eau et environnement et surveillance voisinage.

M. Simon Dufault : Sécurité incendie, voirie, coordination scolaire, MADA et famille, bibliothèque, CACI.

M. Jean -Marc Ménard : Cours d'eau et environnement, voirie, CDRN, Surveillance du voisinage, C.C.U et maire suppléant.

M. Mario Noël: Immobilisation, finances, service incendie, loisirs-culture

M. Gilles Roberge : Cour d'eau et environnement, finances, coordination famille et MADA, Bibliothèque, comité développement et d'action collective (CDAC), C.C.U, substitut à la Régie des déchets et maire suppléant à la MRC.

M. Gilbert Grenier : Immobilisations, représentant à la Régie des déchets, comité développement et d'action collective (CDAC).

- 309-12-2016 Il est proposé par M. Patrick Benoît
Et résolu à l'unanimité d'accepter la description des tâches présentées par la mairesse.

- i) **Nomination du représentant de la bibliothèque**

- 310-12-2016 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
Et résolu à l'unanimité de nommer M. Simon Dufault représentant de la Municipalité de Ste-Christine au CRSBP et que copie de cette résolution soit transmise au CRSBP.
- 311-12-2016 j) **Nomination du représentant à la SQ**
Il est proposé à M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité de nommer M. Patrick Benoît représentant de la Municipalité de Ste-Christine à la Sûreté du Québec et que copie de cette résolution soit transmise à la S.Q., section régionale à Acton Vale.
- 312-12-2016 k) **Nomination du représentant du maire suppléant à la MRC d'Acton**
Il est proposé par M. Simon Dufault
et résolu à l'unanimité de nommer M. Gilles Roberge, substitut du maire de la Municipalité de Ste-Christine à la MRC, et que copie de cette résolution soit transmise à la MRC.
- 313-12-2016 l) **Nomination du représentant du maire suppléant de la Municipalité**
Il est proposé par M. Gilles Roberge
et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-Marc Ménard, maire suppléant, à la Municipalité de Ste-Christine.
- 314-12-2016 m) **Nomination du représentant de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et substitut**
Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité de nommer M. Gilbert Grenier à siéger au comité de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains comme représentant de la Municipalité de Sainte-Christine. M. Gilles Roberge est nommé substitut à la Régie des déchets. Que copie de cette résolution soit transmise à la Régie.
- 315-12-2016 n) **Contrat de travail de la Directrice générale**
Il est proposé par M. Gilles Roberge
Et résolu à l'unanimité d'autoriser Mm Huguette St-Pierre Beaulac et M. Jean-Marc Ménard a signé le contrat de travail de la directrice générale pour les années 2017-2018-2019-2020.
- 316-12-2016 o) **Facture de M. Bonneau**
Il est proposé par M. Patrick Benoît
Et résolu à l'unanimité de facturer à M. Marc-André Slight suite à une coupure du service d'alimentation en eau sans avertissement, ce qui a engendré une dépense pour un appel de service.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Achat d'accessoires d'incendies

Il y a eu deux incendies et nous devons envoyer la facture à Hydro Québec pour le temps d'homme et des camions.

La brique commence à décolorer sur la nouvelle caserne de pompier.

M. Leclerc, doit vérifier pour des bombonnes plus petites mais dont la durée est plus longue

8. TRANSPORT VOIRIE

a) Rapport de l'inspecteur

Les travaux de structure et de rechargement de la rue Pierre-Delage doivent être faits le 6 décembre 2016.

b) Roches

- 317-12-2016 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité de mandater M. Gilles Tétrault à procéder à l'enlèvement de la chaîne de roches sur le nouveau développement.

c) Trottoir dans le village

La municipalité continue les démarches pour la restauration des trottoirs dans le village avec le Ministère des Transports.

9. HYGIÈNE DU MILIEUa) Achat conjoint de bacs roulant 2017

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 13 janvier 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

318-12-2016 Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolution à l'unanimité d'autoriser l'achat du nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
10	10	5

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulés par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;

- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (*inscrire une seule adresse par municipalité*).

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

b) Résolution à Durham Sud pour le cours d'eau sur le Chemin Nadeau

319-12-2016 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité de demander à la municipalité de Durham-Sud le nettoyage du cours d'eau sur le chemin Nadeau afin de permettre l'écoulement des eaux de ce cours d'eau, suite aux recommandations de l'inspecteur qui est la personne désignée.

10. URBANISME

a) Adoption du premier projet de règlement #325-16
Projet

**Règlement numéro 325-16
modifiant le règlement numéro 253-02
édicant le plan d'urbanisme de la
municipalité de Sainte-Christine**

Préambule

Attendu que le conseil de la municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement numéro 253-02 édicant son plan d'urbanisme;

Attendu que le conseil désire modifier ledit plan d'urbanisme afin qu'y soit intégré le tracé des rues projetées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Jean-Marc Ménard lors d'une séance du conseil tenu le 7 novembre 2016;

En conséquence

320-12-2016 Il est proposé par M. Simon Dufault,
Appuyé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 325-16 modifiant le règlement numéro 253-02 édicant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Christine».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Tracé des rues projetées

Le feuillet 2/2 de l'annexe A du plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Christine, intitulé «Grandes affectations du sol», est modifié par l'ajout d'un tracé de rues projetées sur les lots numéros 2 326 642, 5 771 643 et 5 771 644.

Cette modification est illustrée sur le plan numéro 2016-01 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

- b) Consultation public
 321-12-2016 Il est proposé par M. Gilbert Grenier
 Et résolu à l'unanimité que la consultation publique doit avoir lieu le 2 février 2016 à 19h concernant le règlement #325-16 modifiant le règlement numéro 253-02 édictant le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Christine.
- c) Adoption du rapport et détermination des conditions / Ferme Christal
 322-12-2016 Il est proposé par M. Patrick Benoît
 Et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport et détermination des conditions / Ferme Christal suite à la consultation publique.
- d) Publication dans le journal et bureau municipal / Ferme Christal
 323-12-2016 Il est proposé par M. Simon Dufault
 Et résolu à l'unanimité de faire les avis publics concernant le dossier de la Ferme Christal suite à la consultation publique.
- e) Vente des terrains
 324-12-2016 Il est proposé par M. Patrick Benoît
 Et résolu à l'unanimité de procéder à la vente des terrains du développement Delage le 15 mars 2017.
- f) Mandat à la MRC d'Acton – Consultation porcine M. Luc St-Pierre
 325-12-2016 Il est proposé par M. Simon Dufault
 Et résolu à l'unanimité de mandater la MRC d'Acton pour la consultation porcine de M. Luc St-Pierre.
- g) Relevé des roulottes
 326-12-2016 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
 Et résolu à l'unanimité de mandater l'inspecteur en urbanisme pour procéder au relevé des roulottes sur le territoire de la municipalité.

11. LOISIRS ET CULTURES

- a) Clôture à neige
 327-12-2016 Il est proposé par M. Mario Noël
 Et résolu à l'unanimité d'installer une clôture à neige sur la limite du terrain municipal près de la patinoire pour la sécurité aux abords des berges.

12. RAPPORT

13. VARIA

14. CORRESPONDANCE

- a) UPA
 328-12-2016 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
 Et résolu à l'unanimité de demander à la MRC d'appuyer la résolution de l'UPA.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

329-12-2016

Il est proposé par M. Mario Noël
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que l'assemblée soit levée à 21h16

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse